

## Non au « deux poids et deux mesures » au détriment du BTP : Olivier SALLERON, président de la FFB, reçu en urgence à Bercy

Le Président Olivier Salleron a appelé le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, à des mesures fortes pour relancer le logement, l'égalité de traitement sur le GNR et une application stricte des services REP.

Le gouvernement vient d'annoncer le maintien de la fiscalité aménagée sur le gazole non routier (GNR) en faveur du secteur agricole.

Après une première exception faite en faveur des transporteurs routiers, personne ne pourrait comprendre que les artisans et entrepreneurs du BTP soient désormais les seuls à se voir imposer une hausse de la fiscalité du GNR.

Pas plus que les agriculteurs ou les transporteurs, nos entrepreneurs n'ont de moyen d'échapper à cette hausse de la fiscalité, car les engins de chantier fonctionnant avec un carburant « propre » n'existent pas.

Ils se retrouveront d'ailleurs en concurrence directe - et inéquitable - avec des exploitants agricoles qui réalisent eux-mêmes des travaux de terrassement.

Ces deux poids et deux mesures est tout simplement inacceptable.

D'autant plus inacceptable que nos entreprises sont elles-mêmes confrontées, depuis des mois, à une aggravation sans précédent de la crise du logement.

Les hausses de défaillances d'entreprises dans le BTP et le ralentissement de l'emploi en attestent largement.

Il y aujourd'hui quatre demandes très claires de la part de nos 52 000 adhérents, qui emploient plus d'un million de salariés :

- La **réciprocité sur le GNR** avec les agriculteurs et les transporteurs.
- Le **rétablissement du prêt à taux zéro** pour la construction d'un logement, dans tous les territoires, y compris pour la maison individuelle.
- Le **gel des barèmes de la REP Bâtiment** (responsabilité élargie du producteur) sur un an. Nos entreprises ne peuvent continuer à subir des hausses de coût qu'elles apprennent bien trop tard pour pouvoir les répercuter dans leurs devis. Sans compter l'in vraisemblable dysfonctionnement du dispositif : la reprise des déchets sur chantier est quasi-inexistante alors que nos entreprises ont bien payé la nouvelle taxe qui leur est imposée !
- Enfin, la **simplification drastique du dispositif MaPrimeRenov.**